

Bulletin du Conseil communal

N° 1



Lausanne

Séance du 29 juin 2021

Volume I : Débats, communications,
initiatives et rapports de commission les concernant

Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 29 juin 2021

1^{re} séance publique à la halle 35 du Palais de Beaulieu, le 29 juin 2021, à 17 h

Sous la présidence de M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne, puis de M. Nicola Di Giulio, président

Installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026

Sommaire

Ordre du jour	3
Installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026	5
Assermentation des membres du Conseil communal Appel nominal et solennisation de la promesse légale	5
Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic, installation	6
Election à la présidence du Conseil communal pour l'année 2021-2022	7
Résultats	8
Assermentation de deux membres du Conseil communal	8
Election du secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026	8
Résultats	9
Lecture et approbation du procès-verbal	10
Allocution présidentielle d'ouverture	13
Election de la première vice-présidence pour l'année 2021-2022	14
Election de la seconde vice-présidence pour l'année 2021-2022	15
Election de deux scrutateurs pour l'année 2021-2022	16
Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2021-2022	16
Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)	17
Election de la Commission permanente des finances (15 membres)	18
Election de la Commission permanente des commissions (12 membres)	19
Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 membres)	20
Election de la Commission permanente de recours en matière de d'impôt communal et de taxes spéciales (5 suppléant·e·s)	20
Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)	21
Election de quatre délégué·e·s au Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	21
Election de quatre délégué·e·s suppléant·e·s au Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis	22
Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent	23
Allocution de M. Grégoire Junod, syndic	23
Allocution de M. Serge Terribilini, préfet	26

Communication

Plateforme Agir	27
Annexe Commune de Lausanne. Election du Conseil communal du 7 mars 2021.	
Procès-verbal communal	28

Ordre du jour

Installation des Autorités communales

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux articles 83 à 92 de la loi du 28 février 1956 sur les communes, M. Serge Terribilini, préfet du district de Lausanne, procédera à l'installation des nouvelles Autorités communales **mardi 29 juin 2021**, à 17 heures, à la halle 35 bâtiment Sud du Palais de Beaulieu.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Prestation de serment des membres du Conseil communal et installation.
2. Prestation de serment des membres de la Municipalité et installation.
3. Election du président.
4. Election du secrétaire.

Ces quatre opérations se déroulent sous la présidence du préfet.

5. Allocution du président.
6. Election du premier vice-président.
7. Election du second vice-président.
8. Election de deux scrutateurs.
9. Election de deux scrutateurs suppléants.
10. Approbation par le Conseil de la composition des commissions
11. Election de la commission permanente de gestion pour la législature 2021-2026.
12. Election de la Commission permanente des finances pour la législature 2021-2026.
13. Election de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.
14. Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2021-2026.
15. Election des suppléants à la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal pour la législature 2021-2026.
16. Election de la Commission permanente de politique régionale pour la législature 2021-2026.
17. Election de quatre délégués du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
18. Election de quatre délégués suppléants du Conseil communal au Conseil intercommunal de l'Association de communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis.
19. Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent.
20. Allocution du syndic.
21. Allocution du préfet.

Nous vous prions de donner suite à cette convocation, en vous remerciant de bien vouloir prendre place dans la halle quelques minutes avant l'heure fixée.

Le brevet de votre élection et différents documents seront à votre disposition le 29 juin.

Veillez agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Au nom de la Municipalité

Le syndic : *Grégoire Junod*

Le secrétaire : *Simon Affolter*

Au nom du Bureau du Conseil

La présidente : *Thanh-My Tran-Nhu*

Le secrétaire : *Frédéric Tétaz*

Le préfet du district de Lausanne : *Serge Terribilini*

Installation des Autorités communales pour la législature 2021-2026

A 17 h, en la halle 35 du Palais de Beaulieu.

M. Frédéric Tétaz : – Mesdames et messieurs les membres de l'exécutif de la Ville de Lausanne, je vous invite à vous lever pour l'entrée du préfet du district, M. Terribilini.

M. Serge Terribilini, préfet : – Mesdames, messieurs, je vous invite à vous asseoir. J'ai le grand plaisir et le grand honneur de déclarer ouverte la cérémonie d'installation du nouveau Conseil communal et de la nouvelle Municipalité de Lausanne pour la législature 2021-2026, qui débutera le 1^{er} juillet 2021. C'est avec plaisir que je salue chacune et chacun des élus, ainsi que les invités qui nous font le plaisir d'assister à cette cérémonie. Je remercie également toutes les personnes qui ont permis que cette cérémonie ait lieu dans ces circonstances-là. Mes remerciements vont en particulier à M. Tétaz, qui a mené cette opération de main de maître.

Nous allons procéder en premier temps sous ma présidence à l'assermentation des membres du Conseil communal et de la Municipalité. Puis nous procéderons à l'élection du ou de la présidente et du secrétaire du Conseil. Nous terminerons par la lecture du procès-verbal. Et je passerai le flambeau au nouveau président ou à la nouvelle présidente, qui présidera pour la suite des opérations selon l'ordre du jour que vous avez reçu.

Au préalable, je dois nommer un secrétaire provisoire. Je prie M. Frédéric Tétaz de bien vouloir fonctionner comme secrétaire provisoire. Merci d'accepter de remplir cette fonction.

Ce soir, une personne s'est excusée. Il s'agit de M. Pierre Conscience. On m'a informé que Xavier de Haller arrivera plus tard. Nous l'assermenterons, s'il n'arrive pas pendant l'assermentation des membres du Conseil, plus tardivement.

Par l'arrêté du 7 octobre 2018, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement de l'Autorité communale. Conformément à l'article 10 et aux articles 6 et 7 de la loi, le rôle des électeurs a été révisé, puis déposé pendant deux semaines au greffe municipal, où chaque citoyen a pu en prendre connaissance. En application des articles 117 à 119 de la Loi sur l'exercice des droits politiques, toutes constatations relatives au déroulement d'une élection peuvent faire l'objet d'un recours adressé au préfet. Il doit être déposé dans les trois jours de la découverte du motif de plainte, ou dans les trois jours qui suivent le résultat ou la notification de l'acte. Aucun recours n'a été déposé dans le délai légal contestant la validité de ces élections, la validité du rôle de ces électeurs. Plus rien ne s'oppose à ce que je procède à l'installation de votre Conseil communal et de votre Municipalité.

Assermentation des membres du Conseil communal

Appel nominal et solennisation de la promesse légale

M. Serge Terribilini, préfet : – Mesdames et messieurs les membres du Conseil communal, je vais procéder à votre assermentation. Je vais donner lecture de la promesse légale. Chacune et chacun à l'appel de son nom, lèvera la main droite et prononcera : « Je le promets ». Je vous promets d'attendre que la petite lumière rouge s'allume automatiquement sur le micro pour que vous prononciez « Je le promets. »

L'assemblée est priée de se lever. « Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale et du Canton de Vaud, de maintenir la liberté et l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. De contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté de la tranquillité publique. D'avoir dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux. De veiller à la conservation des biens communaux. Et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer ».

Mesdames et messieurs : Aubert Eliane, Beaud Valéry, Beausire Baillif Karine, Benvenuti Romane, Bérard Marlène, Berguerand Anne, Bettens Eric, Billard Aude, Blanc Pauline, Bonillo Isabelle, Brayer Vincent, Cachin Jean-François, Carrel Matthieu, Cavalli Virginie, Çelik Derya, Chatton Angélique, Chenux Mesnier Muriel, Christe Valentin, Crausaz Mottier Magali, Crole-Rees Anna, D’Acremont Valérie, Dakkus Sima, Dana Louis, de Benoit Alice, de la Baume Charlotte, de Vargas Samuel, Devallonné Dinbali Caroline, Depallens Sarah, Di Giulio Nicola, Dubas Daniel, Dumoulin Coralie, Dupuis Johann, Fahmy Olivia, Gafner Oleg, Gaillard Benoît, Gaudard Guy, Gemesio Denise, Gendre Jean-Pascal, Gerber Alexandra, Girardet Alice, Gnoni Sara, Goumaz Christine, Graff Séverine, Huy Ho Ngoc, Hubler Alain, Jaffar Mountazar, Kamenica Musa, Kanthia Paulraj, Kessler Sébastien, Kilani Feryel, Klunge Henri, Koyuncu Sevgi, Kulmiye Yusuf, Lavanchy Josée Christine, Lavanderos Astrid, Maillard Mathilde, Manzoni Laura, Marmy Olivier, Masson Jean-Luc, Mayoraz Maimouna, Meinherz Franziska, Mendy Angèle Flora, Miauton Philippe, Misiego Céline, Mori Patrizia Deborah, Morin Ariane, Moscheni Fabrice, Mossier Varuna, Neumann Sarah, Panchard Ilias, Paquier Mathias, Pascuas Zabala Esperanza, Pernet Jacques, Philippoz Roland, Piguet Antoine, Piron Françoise, Racine Joëlle, Richard-de Paolis Paola, Roch Karine, Rudaz Benjamin, Salzmann Yvan, Sangra Marie-Thérèse, Saugy Anouck, Schaller Graziella, Simonetti Rafaella, Soto Sara, Thambipillai Namasivayam, Thorens Olivier, Timofte Anaïs, Tran-Nhu Thanh-My, Von Braun Constance, Vouga Maurane, Vouillamoz Vincent, Wild Diane, Yemane Samson, Zecca Manon, Ziehli Yohan.

(Les membres du Conseil élus répondent « Je le promets » à l’appel de leur nom.)

Nous procéderons à l’assermentation des retardataires ultérieurement. Je prends acte de votre promesse. Au nom du Conseil d’Etat, que je représente, et en vertu des pouvoirs qui me sont conférés par la loi, je déclare que vous êtes régulièrement installés en qualité de membres du Conseil communal de la Commune de Lausanne pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Je vous invite à vous rasseoir.

Prestation de serment des membres de la Municipalité et du syndic, installation

M. Serge Terribilini, préfet : – Je vais maintenant procéder à l’assermentation de la Municipalité. J’invite les membres de la Municipalité à se lever.

Monsieur le syndic, mesdames et messieurs les municipaux, l’article 48 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 prescrit que ne peuvent être simultanément membre d’une municipalité les conjoints, partenaires enregistrés, ou personnes menant une vie de couple, les parents en ligne directe ascendante ou descendante, ainsi que les frères, sœurs, tantes, neveux et cousins germains. Une personne connaissant la personne, menant une vie commune avec elle. Et les articles de la Loi sur les communes traitent des incompatibilités de fonctions de secrétaire municipal envers la Municipalité. Article 49 : « les membres du Conseil communal placés sous les ordres de la Municipalité ne peuvent faire partie de cette autorité. Le boursier ne peut ni faire partie de la Municipalité ni être conjoint, parent ou allié, ou descendant, ou frère, ou sœur des membres de la Municipalité, ni mener vie de couple avec un de ses membres ». Article 51 : « le secrétaire de la Municipalité ne peut être renvoyé au syndic au degré prohibé par la loi ». Article 52 : « les fonctions de secrétaire de Municipalité sont incompatibles avec celle de conseiller municipal ». Monsieur le syndic, pouvez-vous me donner l’assurance qu’il ne contient aucun lien prohibé par la loi ?

M. Grégoire Junod, syndic : – Je vous le confirme.

M. Serge Terribilini, préfet : – Je prends acte de votre déclaration. J’invite l’assemblée à se lever.

Après lecture de la promesse légale, chacun de vous lèvera la main droite et dira « je le promets ».

« Vous promettez d’être fidèles à la constitution fédérale, et à la constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l’indépendance du pays. Vous promettez d’exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l’ordre, d’avoir la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux, et de faire les fonctions que la loi vous attribue. Vous promettez d’administrer avec fidélité et impartialité les biens communaux, de ne jamais taire les contraventions aux lois, qui pourraient venir à votre connaissance, de nommer toujours le plus éclairé et le plus propre à l’emploi dont il s’agira enfin, de n’excéder jamais les attributions qui vous sont confiées ».

Mme Florence Germond, municipale : – Je le promets.

Mme Emilie Moeschler, municipale : – Je le promets.

Mme Natacha Litzistorf, municipale : – Je le promets.

M. David Payot, municipal : – Je le promets.

M. Xavier Company, municipal : – Je le promets.

M. Pierre-Antoine Hildbrand, municipal : – Je le promets.

M. Serge Terribilini, préfet : – Monsieur le syndic. Vous promettez en outre, comme étant chargé par la Constitution de l’exécution des lois, des décrets et des arrêtés dans votre commune, de remplir cette fonction avec intégrité et précision, de faire publier sans délai et à la forme prescrite les lois décrets et arrêtés qui vous seront transmis à cet effet, et de tenir la main avec fermeté et impartialité à leur exécution.

M. Grégoire Junod, syndic : – Je le promets.

M. Serge Terribilini, préfet : – Je déclare que vous êtes régulièrement installés dans la charge de syndic et de membres de la Municipalité pour la législature 2021-2026. Je vous en félicite et vous invite à vous rasseoir.

Nous arrivons au terme de la première partie de cette cérémonie d’installation. Je vous exprime ma gratitude pour votre engagement au service de la collectivité pour le temps que vous allez consacrer à votre commune. A l’égard de vous tous, membres de la Municipalité, du Conseil, je forme mes vœux les meilleurs pour la législature qui s’annonce. L’article 89 de la Loi sur les communes du 28 février 1956 prescrit qu’après la prestation de serment par les membres du Conseil communal sous la présidence du préfet il y a la nomination du président et de son secrétaire, qui entrent immédiatement en fonction. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour, et relative au second tour, au scrutin individuel secret.

Election à la présidence du Conseil communal pour l’année 2021-2022

M. Serge Terribilini, préfet : – Il va être procédé à l’élection du président. Le président est élu pour une année, jusqu’au 30 juin 2022. Nous formons un bureau provisoire. Monsieur Tétaz, je vous prie de poursuivre dans la fonction de secrétaire provisoire et propose de nommer comme scrutateurs ou scrutatrices provisoires Musa Kamenica, Sara Soto, Antoine Piguet, Anna Crole-Rees, Josée Christine Lavanchy. Y a-t-il une objection ? Ce n’est pas le cas. Je remercie ces personnes.

Aux termes de l’article 11, les scrutateurs sont élus. Les élections de la majorité absolue au premier tour se font à égalité de suffrages. Y a-t-il des propositions pour l’élection de la présidence du Conseil communal ?

M. Valentin Christe (UDC) : – Au nom du groupe UDC, je vous présente la candidature de Nicola Di Giulio. Il est le premier vice-président du Conseil communal. Il fêtera bientôt ses 53 ans. Il est marié. C’est une personnalité à l’écoute, en empathie. Il a aussi une certaine

rigueur. Il saura relever le défi de cette fonction pendant un an. Je le recommande chaleureusement à vos suffrages.

M. Serge Terribilini, préfet : – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les présentations sont closes. La distribution des bulletins peut être effectuée. Ils sont déjà devant vous. Vous pouvez exprimer votre vote. Le scrutin est ouvert.

Si tout le monde a exprimé son vote, les huissiers peuvent récolter les bulletins. Et les scrutateurs provisoires peuvent aller effectuer leurs démarches derrière la scène. Une longue table est installée avec des sièges.

Je précise que les scrutateurs peuvent se déplacer une fois qu'ils ont remis le vote à l'huissier.

Résultats

M. Serge Terribilini, préfet : – Je vous prie de reprendre place s'il vous plaît. Voici les résultats de l'élection pour la présidence :

Bulletins rentrés : 96 ; bulletins nuls : 0 ; bulletins valables 96.

Majorité absolue 49.

Est élu : M. Nicolas Di Giulio est élu par 90 voix.

Voix éparses : Jacques Pernet (1 voix).

M. Serge Terribilini, préfet : – Je vous félicite pour votre élection à la présidence et formule mes vœux les meilleurs pour une heureuse année à ce poste.

Assermentation de deux membres du Conseil communal

M. Serge Terribilini, préfet : – Avant de passer à l'élection du secrétaire du conseil, je me propose d'assermenter la conseillère et le conseiller qui sont arrivés en retard.

Madame Alix Aubert et monsieur Xavier de Haller, je vous prie de vous lever. Je vais donner lecture de la promesse. A l'appel de votre nom, vous lèverez la main droite et prononcerez : « Je le promets. »

« Vous promettez d'être fidèles à la constitution fédérale, à la constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté l'indépendance du pays. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité. De contribuer au maintien de l'ordre et de la sûreté, de la tranquillité publique, d'avoir dans tout ce qui sera discuté la vérité dans les yeux. De veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue »

Mme Alix Aubert : – Je le promets.

M. Xavier de Haller : – Je le promets.

M. Serge Terribilini, préfet : – Vous êtes installés comme conseillère et conseiller communaux. Je vous en félicite. L'assemblée peut se rasseoir.

Election du secrétaire du Conseil communal pour la législature 2021-2026

M. Serge Terribilini, préfet : – Nous passons donc à l'élection du secrétaire du Conseil. J'ai rappelé les incompatibilités. Je précise que le secrétaire est élu pour la durée de la législature, jusqu'au 30 juin 2026. Y a-t-il des propositions ?

Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.) : – J'ai l'honneur de vous présenter la candidature d'une vraie machine de guerre, Frédéric Tétaz. Aussi solide que la Nati face à l'équipe de France,

il est la définition de la compétence. Loyal et trop disponible parfois, il est indispensable au Conseil communal. J'invite, bien entendu, l'assemblée à soutenir sa candidature.

M. Serge Terribilini, préfet : – Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer à l'élection de ce que Mme la conseillère a nommé une machine de guerre, M. Frédéric Tétaz. Le scrutin est ouvert. Vous pouvez exprimer votre vote. Dès lors qu'il est exprimé, les huissiers peuvent récolter les bulletins. Une fois que les scrutateurs provisoires ont remis leur bulletin, ils peuvent retourner derrière la scène pour le dépouillement.

Résultats

M. Serge Terribilini, préfet : – Je prie les membres du Conseil de rejoindre leur place. Voilà le résultat de l'élection du secrétaire du Conseil.

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins blancs : 0 ; majorité absolue : 50.

Est élu : Frédéric Tétaz par 98 voix.

M. Serge Terribilini, préfet : – Je vous félicite de votre élection. Je vous souhaite une heureuse législature 21-26. Je vais procéder à votre assermentation. Je fais lecture de la promesse. Vous lèverez la main droite à l'appel de votre nom et vous direz « je le promets ».

« Vous promettez d'être fidèle à la constitution fédérale, à la constitution du Canton de Vaud. Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience de diligence et fidélité. De remplir avec intégrité exactitude et diverses fonctions que la loi vous attribue. Etant appelé à contribuer à la gestion des votes, vous promettez de vous acquitter de cette tâche scrupuleusement. Vous respecterez la volonté des électeurs. Vous vous engagez en particulier à ne rien ajouter ou modifier du matériel reçu des électeurs, si ce n'est pour des dispositions légales et pour préserver en toute circonstance le secret des votes ».

M. Frédéric Tétaz, secrétaire : – Je le promets.

M. Serge Terribilini, préfet : – Je vous félicite. Vous êtes désormais installé en tant que secrétaire du Conseil. La dernière opération sous ma responsabilité est la lecture par le secrétaire du procès-verbal d'installation.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de son secrétaire

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99, bulletins rentrés : 99, bulletins blancs : 1, bulletins nuls : 0.

Bulletins valables : 99, majorité absolue : 50.

M. Frédéric Tétaz est élu secrétaire du Conseil par 98 voix.

Lecture et approbation du procès-verbal

M. Frédéric Tétaz, secrétaire donne lecture du procès-verbal.

INSTALLATION DES AUTORITÉS COMMUNALES

LÉGISLATURE 2021-2026

COMMUNE DE LAUSANNE

29 JUIN 2021

Ordre du jour

Conformément aux articles 83 à 92 de la LC, la cérémonie se déroule selon l'ordre du jour suivant :

Dans un premier temps :

1. Assermentation des membres du Conseil communal ;
2. Assermentation des membres de la Municipalité ;
3. Election du Président du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;
4. Election du Secrétaire du Conseil communal (scrutin individuel secret) ;
5. Lecture et adoption du procès-verbal d'installation.

Dans un deuxième temps, ce sera au Président élu de passer aux opérations prévues par l'ordre du jour.

Fonctionnement :

M. Frédéric Tétaz fonctionne comme secrétaire provisoire. Mesdames et Messieurs

Groupes	Fonctions	Noms Prénoms
Soc.	Président	DANA Louis
Soc	Scrutatrice	NEUMANN Sarah
Soc.	Scrutateur	KAMENICA Musa
Soc.	Scrutatrice	GRAFF Séverine
Les Verts	Scrutateur	BETTENS Eric
Les Verts	Scrutatrice	SOTO Sara
Les Verts	Scrutatrice	GERBER Alexandra
Ensemble à Gauche	Scrutateur	HUBLER Alain
Vert'libéraux	Scrutatrice	SCHALLER Graziella
PLR	Scrutateur	GEMESIO Denise
PLR	Scrutateur	PIGUET Antoine
PLR	Scrutatrice	CROLE REES Anna
UDC	Scrutatrice	LAVANCHY Josée Christine

Fonctionnent comme membres du Bureau provisoire.

Membres élus : 100.

Membres présents : 94

Par arrêté du 7 octobre 2020, le Conseil d'Etat a convoqué les assemblées de communes pour le renouvellement des Autorités communales pour la législature couvrant la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2026. Suite aux élections du 7 mars 2021, le Préfet déclare qu'aucun recours n'a été présenté dans le délai légal. Par conséquent, il peut procéder à l'installation des Autorités communales.

1. Assermentation des membres du Conseil communal :

Le Préfet rappelle l'article 83 de la Loi du 28 février 1956 sur les communes et donne lecture du serment. Les membres du Conseil communal sont appelés individuellement à lever la main droite et prononcer : « je le promets ». Le Préfet procède à l'appel. Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les membres du législatif sont régulièrement installés pour la législature 2021-2026.

2. Assermentation de la Municipalité :

M. le Syndic Grégoire Junod, confirme que les Membres de l'exécutif ne sont pas atteints par l'article 48 de la Loi sur les communes, de même qu'ils n'ont aucun lien de parenté prohibé par la loi avec le Secrétaire municipal et le Boursier. Le Préfet procède à l'assermentation des Municipaux et du Syndic. Après la lecture du serment, spécifique à la fonction, chacun à l'appel de son nom, lève la main droite et prononce « je le promets » :

- Mme Florence GERMOND
- Mme Emilie MOESCHLER
- Mme Natacha LITZISTORF
- M. David PAYOT
- M. Xavier COMPANYY
- M. Pierre-Antoine HILDBRAND
- M. Grégoire JUNOD (Syndic)

Au nom du Conseil d'Etat et en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la loi, le Préfet déclare que les membres de l'exécutif sont régulièrement installés pour la législature 2021-2026.

3. Election du Président du Conseil communal :

Après avoir rappelé les articles 11, 12 et 89 de la Loi sur les communes, le Préfet prend note des propositions pour l'élection du président :

M. Nicola DI GIULIO (groupe UDC)

La présentation est close.

Les huissiers délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

	1 ^{er} tour
Bulletins délivrés :	97
Bulletins rentrés :	96
Bulletins blancs :	5

Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	96
Majorité absolue :	49

Obtiennent des voix :

M. Nicola DI GIULIO	90
M. Jacques PERNET	1

Est élu Président du Conseil communal pour une durée d'une année : M. Nicola DI GIULIO avec 90 voix

Le Préfet félicite le Président pour son élection à la fonction de premier citoyen de la commune. Il l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir.

4. Election du Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

Le Préfet prend note de la proposition pour l'élection du secrétaire :

M. Frédéric TETAZ

La présentation est close.

Les huissiers délivrent les bulletins de vote.

Proclamation des résultats :

Bulletins délivrés :	99
Bulletins rentrés :	99
Bulletins blancs :	1
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	99
Majorité absolue :	50

Est élu Secrétaire du Conseil communal pour une durée de 5 ans :

M. Frédéric TETAZ avec 98 voix.

Le Préfet félicite le Secrétaire pour son élection et l'assure de son soutien si le besoin s'en faisait sentir. Il procède à son assermentation et donne lecture du serment. Le secrétaire lève la main droite et prononce : « je le promets ».

5. Adoption du procès-verbal d'installation :

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal. Ce dernier est accepté à l'unanimité.

Serge TERRIBILINI

Frédéric TETAZ

Préfet

Secrétaire provisoire

M. Serge Terribilini, préfet : – Merci, monsieur Tétaz. Vos autorités sont légalement installées dès le 1^{er} juillet prochain. Vous serez assermenté par le président lors du prochain Conseil. Ma mission est terminée. Je prie le président nouvellement élu de bien vouloir prendre la présidence pour la suite des opérations.

Allocution présidentielle d'ouverture

M. Nicola Di Giulio, président : – Monsieur le préfet, monsieur le syndic, mesdames et messieurs du Conseil municipal, chères et chers collègues du Conseil communal. Mesdames et messieurs les invités, et mesdames et messieurs de la presse, aujourd'hui est une date importante pour moi : l'élection et l'accession à la présidence du corps délibérant du chef-lieu du Canton. C'est un grand honneur que vous me faites aujourd'hui. J'accomplirai ma tâche sans faillir.

Permettez-moi de me présenter aux personnes que je n'ai pas encore eu le plaisir de connaître ou de rencontrer. « Protéger et servir la population » est la devise de l'ensemble des corps de police de Suisse. Policier depuis près de vingt-trois ans, cette devise résonne en moi comme un sacerdoce. Métier très exposé à la critique en tous genres, malgré cela, nous, policiers, poursuivons notre travail avec méthode, ainsi qu'avec rigueur et abnégation, ce qui nous permet de faire face à bien de situations.

Hier encore, j'étais en uniforme et il m'arrivait de distribuer quelques diplômes de félicitations dus à quelques comportements répréhensibles.

Depuis quelques années, je suis rattaché à un bureau d'enquêtes, et même si je ne travaille plus essentiellement en uniforme, en service, je suis toujours à même d'utiliser quelques moyens de contrainte ; il ne faut pas croire que j'ai tout abandonné...

Sur un plan plus personnel, je suis père de deux enfants adultes et de deux enfants encore mineurs. Il est évident que sans le soutien indéfectible de ma famille, ainsi que de mon groupe politique, je ne serais pas assis et installé dans ce fauteuil, ni même dans cette respectable assemblée. Je leur dédie cette élection.

Cette élection leur est dédiée. Si vous avez la curiosité en vous, la question au sujet de mes origines peut fleurir à l'esprit... Le patronyme Di Giulio dérive du romain Julianus, qui signifiait « appartenir à ou descendant de Julius » et a une origine ancienne et millénaire. Je ne peux pas vous en dire plus. Ce qui est facile à en déduire, c'est que mes origines sont italiennes, comme la pizza, le risotto ou toutes autres bonnes saveurs italiennes.

Revenons à la politique. Je ne suis pas un président du Conseil communal au service d'un parti politique, je suis un président du Conseil communal sans étiquette partisane au service de toutes et tous. J'invite les intervenants qu'après s'être bagarré dans l'arène politique, il faut savoir tendre la main à l'autre. Débattons dans le respect des uns et des autres, de nos institutions. Les citoyennes et citoyens qui nous ont élus doivent ressentir un état d'esprit constructif.

Notre activité politique est rendue possible grâce à la collaboration technique et administrative du personnel de la Ville, du Bureau du Conseil communal, des huissiers, ainsi que de son secrétaire, M. Frédéric Tetaz. Nous pouvons donc les remercier pour leur engagement d'hier, d'aujourd'hui et, on n'en doute pas, de demain ! On peut les applaudir. (*Applaudissements*). Je vous remercie pour eux.

Pour cette législature, je constate que nous avons 46 % de nouvelles et nouveaux collègues au sein de ce Conseil ; il est important que les vétérans guident, orientent, informent nos nouveaux collègues de nos usages et de nos coutumes. Parfois, on peut être impressionné par la densité des règlements ; cette complexité ne doit pas empêcher les nouveaux élus d'intervenir. Mais je ne me fais aucun souci.

A cette occasion, je remercie Mme la présidente sortante, Mme Tran-Nhu Thanh-My, pour l'excellent travail accompli durant son année comme première citoyenne de la Ville de Lausanne. Et je souhaite vous laisser cette pensée que rien de grand ne s'est accompli sans passion, et c'est justement cette passion qui vous a animée tout au long de cette année présidentielle. Merci. (*Applaudissements*)

En guise de conclusion, je vous laisse méditer au sujet de l'adage suivant : « Gardons à l'esprit que les petits pas d'aujourd'hui aboutissent aux grandes idées de demain. » (*Applaudissements.*)

Je vous remercie pour vos applaudissements et je prie M. Frédéric Tétaz d'entrer officiellement en fonction. Merci, monsieur le secrétaire, pour votre travail. Avant de venir au point suivant de l'ordre du jour, je souhaite passer la parole à M. Valentin Christe, qui va nous donner des informations d'ordre organisationnel.

M. Valentin Christe (UDC) : – Je vous souhaite beaucoup de plaisir dans votre fonction, qui est passionnante. Au nom de notre président, je me permets de vous inviter à la traditionnelle réception présidentielle, qui aura lieu après notre première séance, le 31 août au soir. Les huissiers, que je remercie pour leur concours, ont déjà distribué les invitations. Je vous invite à me remettre le talon réponse dûment complété. Je me situe à l'entrée de la salle, à droite. Pour les éventuels retardataires, vous pouvez toujours envoyer votre réponse par courrier électronique ou papier. Mais peut-être qu'une remise physique est plus simple pour tout le monde. Je me réjouis de vous retrouver à cette occasion.

Election de la première vice-présidence pour l'année 2021-2022

Le président : – Le scrutin va se dérouler de la manière suivante pour des raisons de gain de temps. S'il n'y a pas plus de candidats que de sièges, on ouvrira l'élection des scrutateurs et on prendra les élections les unes après les autres. Nous procéderons au dépouillement de l'ensemble des bulletins de vote, puis nous ouvrirons les scrutins des commissions permanentes et des délégations aux conseils intercommunaux les uns après les autres. Nous procéderons à l'ensemble des dépouillements des bulletins de vote. Cela a été soumis à l'approbation des chefs de groupes, qui y sont très favorables.

M. Johann Dupuis (EàG) : – Nous aimerions, au nom du groupe Ensemble à Gauche, vous présenter au poste de vice-présidente de bureau Mme Magali Crausaz Mottier.

Magali Crausaz Mottier est membre de ce Conseil communal depuis onze ans. Membre de la Commission permanente de gestion pendant cinq années, elle connaît parfaitement les rouages de l'administration lausannoise, ainsi que son fonctionnement. Et elle connaît tout aussi bien les finesses du règlement du Conseil communal.

Magali Crausaz Mottier est une femme représentant parfaitement les milieux populaires. Elle jongle entre ses activités de mère de famille au foyer, d'employée de bureau et d'auxiliaire de santé. Impartiale, organisée et disponible, celles et ceux qui la connaissent

personnellement savent qu'elle a une personnalité bienveillante et souriante. Elle saura représenter et donner une image positive de la Ville de Lausanne.

Le perchoir du Conseil communal ne doit pas être réservé à une élite d'avocats, d'enseignants, d'universitaires, d'entrepreneurs à succès ou de politiciens carriéristes. Depuis deux législatures, notre parti a toujours eu à cœur de présenter des femmes proches du peuple, assurant leur rôle avec compétence et dévouement. C'est avec fierté que je vous propose la candidature de Magali Crausaz Mottier au poste de vice-présidente du Bureau.

Le président : – Y a-t-il d'autres propositions au poste de vice-présidente ou vice-président ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous laisse remplir le bulletin d'élection que vous avez en votre possession.

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs : 4 ; bulletins nuls : 1 ; bulletins valables : 93.

Majorité absolue : 47.

Est élue : Mme Magali Crausaz Mottier, par 87 suffrages.

Voix éparses : Mme Céline Misiego, 5 voix ; Mme Franziska Meinherz, 1 voix.

Applaudissements.

Election de la seconde vice-présidence pour l'année 2021-2022

Le président : – Nous allons donc passer à l'élection du second vice-président. J'attends vos propositions.

M. Philippe Miauton (PLR) : – Le groupe PLR soumet à votre suffrage une personne de qualité que vous connaissez bien en la personne de Matthieu Carrel. Agé de 36 ans et élu au Conseil depuis 2012, c'est une personne de confiance. Il est actuellement responsable du Service juridique de la Direction des territoires et du logement. Le respect de la loi et des directives, ça le connaît. Oserais-je rappeler, au risque de réveiller de douloureux souvenirs chez lui, qu'il a dirigé la commission sur la révision du Conseil. Il est soucieux de son bon fonctionnement.

En résumé, sérieux comme l'aménagement du territoire, précis comme le Règlement du Conseil, fin connaisseur de ce même Conseil, il a fait preuve de son sens des responsabilités, de son empathie et de son côté rassembleur avec l'ensemble des parties comme chef du groupe PLR. Pour M. Dupuis, M. Carrel a été avocat, mais il est aussi très proche du peuple. J'en ai fini avec mon panégyrique. Le groupe PLR vous recommande chaudement M. Carrel pour ce poste.

Le président : – Y a-t-il d'autres propositions pour l'élection du second ou de la seconde vice-présidente ? Cela ne semble pas être le cas. Je vous prie de procéder au vote.

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 95 ; bulletins blancs : 4 ; bulletins valables : 95.

Majorité absolue : 48.

Est élu : M. Matthieu Carrel, par 88 suffrages.

Voix éparses : M. Xavier de Haller, 2 voix, M. Henri Klunge, 1 voix.

Election de deux scrutateurs pour l'année 2021-2022

Le président : – Nous allons passer au point numéro huit de l'ordre du jour : Election de deux scrutateurs. Il s'agit d'un scrutin de liste et, comme mentionné tout à l'heure, s'il n'y a pas plus de candidats que le nombre de sièges, nous proposons une élection tacite, comme le permet l'article 14 du Règlement du Conseil communal. J'attends vos propositions.

M. Ilias Panchard (Les Verts) : – Au nom du groupe des Verts, j'ai le plaisir de vous présenter la candidature de Karine Roch pour le poste de scrutatrice du Conseil. Karine Roch fait partie des élues les plus expérimentées de notre groupe. Elle connaît bien les institutions et bénéficie d'un réseau de quartier important.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – Félicitations pour votre élection, monsieur le président. Je vais faire quelque chose d'un peu cavalier. Quelqu'un est sorti de la salle, je dois donc m'autoprésenter ! Je suis gêné. Je ne vais pas vous faire mon CV sur vingt-cinq minutes, ce serait un peu égotique. J'ai eu la chance de présider le groupe socialiste pendant la dernière législature. A la rentrée prochaine, je ne serai plus président de groupe et on aura procédé à des élections internes. Je me présente devant vous pour pouvoir accéder au Bureau comme scrutateur. Pour ceux qui veulent en savoir plus sur mon CV, je serai disponible à l'apéro.

Le président : – Merci, Monsieur Brayer. D'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Comme mentionné tout à l'heure, nous avons deux scrutateurs pour deux sièges. L'élection peut s'opérer tacitement. Je vous propose que cela se fasse par acclamation.

Sont élus : Mme Karine Roch et M. Vincent Brayer.

Applaudissements.

Election de deux scrutateurs suppléants pour l'année 2021-2022

Le président : – Nous allons procéder de la même manière. Y a-t-il des propositions ? Monsieur Matthieu Carrel, vous avez la parole.

M. Matthieu Carrel (PLR) : – Le PLR proposera au suffrage Mme Pauline Blanc. Elle vient d'être élue au Conseil communal. C'est sa première ce soir. Elle a une expérience politique, elle est la secrétaire générale des Jeunes libéraux vaudois. Elle a 20 ans et réside à Vers-chez-les-Blanc. Elle est étudiante en droit. Elle a des passions à part la politique : le sport lui a valu des mérites lausannois pour ses performances individuelles et pour son travail en équipe. Par cette capacité d'être une joueuse d'équipe, nous pensons qu'elle sera une très bonne membre du Bureau du Conseil. Je la recommande chaleureusement à vos suffrages.

M. Vincent Brayer (Soc.) : – C'est de nouveau moi, mais c'est pour proposer quelqu'un d'autre. J'ai le bonheur et l'immense joie de vous présenter à ce poste Sarah Neumann. Elle a été conseillère communale au groupe socialiste, puis députée, puis, à nouveau, conseillère communale. Au Parti socialiste, on peut aller plus haut, on peut redescendre, tout est ouvert quand on a bon caractère.

Sarah Neumann est directrice adjointe de la Manufacture, ou secrétaire générale – je ne sais plus ; c'est à peu près la même chose. Elle est à ce poste depuis plus d'une décennie. J'y ai été élève. Elle était ma supérieure administrative à l'époque. Elle sera au Bureau comme elle est dans la vie : motivée et au taquet. Je vous la propose au suffrage.

Le président : – Y a-t-il d'autres propositions ? Cela ne semble pas être le cas. Nous pouvons opérer de la même manière que tout à l'heure, de manière tacite. Madame Blanc et Madame Neumann sont élues.

Sont élues : Mme Pauline Blanc et Mme Sarah Neumann.

Le président : – Nous allons faire une première pause. La suite des opérations va se dérouler ainsi : le Bureau électoral provisoire va se retirer pour le dépouillement des points 6 et 7 de l'ordre du jour, pour le premier et le deuxième vice-président.

Le Conseil communal de Lausanne

décide :

que le Bureau du Conseil communal pour 2021-2022

est composé comme il suit :

Président :	Nicola	DI GIULIO	UDC
Scrutatrice :	Karine	ROCH	Les Verts
Scrutateur :	Vincent	BRAYER	Socialiste
Première vice-présidente :	Magali	CRAUSAZ MOTTIER	Ensemble à Gauche
Second vice-président :	Matthieu	CARREL	Libéral-radical
Scrutatrices suppléantes :	Sarah	NEUMANN	Socialiste
	Pauline	BLANC	Libéral-radical

La séance est interrompue, puis reprise.

Election de la Commission permanente de gestion (15 membres)

Le président : – En préambule, avant de continuer l'ordre du jour, pour la législature qui s'ouvre, le Bureau du Conseil sortant, en collaboration avec les présidents de groupe, a déterminé la composition des commissions permanentes de la manière suivante, que je soumetts à votre approbation : la commission de gestion sera composée de 15 membres ; la commission des finances de 15 membres ; la commission permanente de recours en matière d'impôt communal de 5 membres et 5 suppléants ; la commission permanente de politique régionale de 15 membres. S'il n'y a pas d'opposition, nous allons directement au point 11 de l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

Nous passons donc à l'élection des commissions permanentes. Dans un souci d'économie de procédure et de salive, je vous propose d'éviter les présentations. M. Frédéric Tétaz affichera sur l'écran, pour chaque élection, les noms des candidats présentés par les groupes politiques. Les huissiers collecteront les bulletins de vote après le vote de chaque commission. Nous passons maintenant à l'élection permanente de la commission de gestion, composée de 15 membres. Je vous lis des noms de candidats : Roland Philippoz, Karine Roch, Ariane Morin, Ilias Panchard, Anaïs Timofte, Johann Dupuis, Virginie Cavalli, Anna Crole-Rees, Denise Gemesio, Valentin Christe.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente de gestion

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 96 ; bulletins blancs et nuls : 1.

Bulletins valables : 95 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

M. Louis	DANA	socialiste	par 92 suffrages
Mme Ariane	MORIN	Les Verts	par 92 suffrages
M. Roland	PHILIPPOZ	socialiste	par 91 suffrages
Mme Karine	ROCH	Les Verts	par 91 suffrages
M. Musa	KAMENICA	socialiste	par 90 suffrages
M. Johann	DUPUIS	Ensemble à Gauche	par 88 suffrages
M. Ilias	PANCHARD	Les Verts	par 88 suffrages
Mme Anaïs	TIMOFTE	Ensemble à Gauche	par 88 suffrages
Mme Thanh-My	TRAN-NHU	socialiste	par 88 suffrages
Mme Diane	WILD	PLR	par 88 suffrages
Mme Anna	CROLE REES	PLR	par 87 suffrages
Mme Denise	GEMESIO	PLR	par 87 suffrages
Mme Virginie	CAVALLI	Vert'libéraux	par 86 suffrages
M. Valentin	CHRISTE	UDC	par 85 suffrages
Mme Franziska	MEINHERZ	Ensemble à Gauche	par 84 suffrages

Election de la Commission permanente des finances (15 membres)

Le président : – Nous allons passer à l'élection de la Commission permanente des finances, 15 membres pour cette législature. Le mode de fonctionnement de ce scrutin sera identique, conformément à l'accord préalable que les groupes ont passé.

Je lis les noms des candidats proposés par les groupes pour cette commission permanente des finances : Vincent Brayer, Aude Billard, Eric Bettens, Muriel Chenux Mesnier, Daniel Dubas, Benjamin Rudaz, Anne Berguerand, Maimouna Mayoraz, Philippe Miauton, Elian Aubert, Mathilde Maillard, Mathias Paquier, Sarah Neumann, Pierre Conscience, Fabrice Moscheni.

En ce qui concerne M. Pierre Conscience, vu qu'il est absent et qu'il n'a pas été assermenté, il faudrait que le groupe Ensemble à Gauche présente un autre candidat pour le remplacer.

M. Alain Hubler (EàG) : – J'ai pris contact avec le préfet à l'époque pour m'assurer qu'il était possible d'élire quelqu'un qui n'est pas encore assermenté. Bien entendu que M. Conscience ne siègera pas avant qu'il ait été assermenté. Mais, selon le préfet, il est possible de l'élire tant qu'il ne siège pas en commission. Je vous propose donc de maintenir sa candidature, et je vous en remercie d'avance.

Le président : – C'est parfait, M. Conscience peut donc être élu, selon les directives de M. le préfet.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente des finances

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

M.	Vincent	BRAYER	socialiste	par 91 suffrages
Mme	Aude	BILLARD	socialiste	par 91 suffrages
M.	Eric	BETTENS	Les Verts	par 90 suffrages
Mme	Muriel	CHENAUX MESNIER	socialiste	par 90 suffrages
M.	Daniel	DUBAS	Les Verts	par 90 suffrages
M.	Benjamin	RUDAZ	Les Verts	par 90 suffrages
Mme	Anne	BERGUERAND	Les Verts	par 89 suffrages
Mme	Maimouna	MAYORAZ	Ensemble à Gauche	par 89 suffrages
M.	Philippe	MIAUTON	PLR	par 89 suffrages
Mme	Eliane	AUBERT	PLR	par 88 suffrages
Mme	Mathilde	MAILLARD	PLR	par 88 suffrages
M.	Mathias	PAQUIER	Vert'libéraux	par 87 suffrages
Mme	Sarah	NEUMANN	socialiste	par 86 suffrages
M.	Pierre	CONSCIENCE	Ensemble à Gauche	par 83 suffrages
M.	Fabrice	MOSCHENI	UDC	par 80 suffrages

Election de la Commission permanente des commissions (12 membres)

Le président : – Nous allons passer à l'élection de la commission permanente des pétitions, 12 membres. Nous avons comme candidats Christine Goumaz, Mountazar Jaffar, Derya Çelik, Yvan Salzmänn, Maurane Vouga, Romane Benvenuti, Oleg Gafner, Céline Misiego, Graziella Schaller, Françoise Piron, Antoine Piguet, Yohan Ziehli.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des douze membres de la

Commission permanente des pétitions

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 95 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 95 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

M.	Mountazar	JAFFAR	socialiste	par 94 suffrages
M.	Yvan	SALZMANN	socialiste	par 94 suffrages
Mme	Derya	CELIK	socialiste	par 93 suffrages
Mme	Maurane	VOUGA	Les Verts	par 93 suffrages
Mme	Romane	BENVENUTI	Les Verts	par 92 suffrages
Mme	Céline	MISIEGO	Ensemble à Gauche	par 92 suffrages
M.	Oleg	GAFFNER	Les Verts	par 91 suffrages
Mme	Christine	GOUMAZ	socialiste	par 91 suffrages
M.	Antoine	PIGUET	PLR	par 90 suffrages

Mme Françoise	PIRON	PLR	par 89 suffrages
Mme Graziella	SCHALLER	Vert'libéraux	par 89 suffrages
M. Yohan	ZIEHLI	UDC	par 87 suffrages

Election de la Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales (5 membres)

Le président : – Nous passons à l'élection de la commission permanente de recours en matière d'impôt communal, cinq membres pour la législature 2021-2026. Les candidats proposés sont les suivants : Thanh-My Tran-Nhu, Anne Berguerand, Magali Crausaz Mottier, Xavier de Haller, Valentin Christe.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des cinq membres de la

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales
pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 94 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 94 ; majorité absolue : 48.

Sont élu-e-s :

Mme Thanh-My	TRAN-NHU	socialiste	par 92 suffrages
Mme Anne	BERGUERAND	Les Verts	par 92 suffrages
Mme Magali	CRAUSAZ MOTTIER	Ensemble à Gauche	par 91 suffrages
M. Xavier	de HALLER	PLR	par 90 suffrages
M. Valentin	CHRISTE	UDC	par 90 suffrages

Election de la Commission permanente de recours en matière de d'impôt communal et de taxes spéciales (5 suppléant·e·s)

Le président : – Nous passons à l'élection des suppléants à la commission permanente de recours en matière d'impôt communal, cinq membres pour la législature 2021-2026. Les candidats proposés par les groupes sont : Yvan Salzmänn, Ilias Panchard, Alix Aubert, Charlotte de la Baume, Anouck Saugy.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des cinq suppléant-e-s à la

Commission permanente de recours en matière d'impôt communal et de taxes spéciales
pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 92 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 92 ; majorité absolue : 47.

Sont élu-e-s :

Mme Alix	AUBERT	Ensemble à Gauche	par 91 suffrages
M. Yvan	SALZMANN	socialiste	par 91 suffrages

Mme	Anouck	SAUGY	PLR	par 90 suffrages
M.	Ilias	PANCHARD	Les Verts	par 88 suffrages
Mme	Charlotte	de la BAUME	Vert'libéraux	par 88 suffrages

Election de la Commission permanente de politique régionale (15 membres)

Le président : – Nous passons à l'élection de la Commission permanente de politique régionale, 15 membres. Les candidats proposés par les groupes sont : Esperanza Pascuas Zabala, Samson Yemane, Caroline Dinbali, Séverine Graff, Valéry Beaud, Daniel Dubas, Sima Dakkus, Franziska Meinherz, Alix Aubert, Vincent Vouillamoze, Françoise Piron, Jean-François Cachin, Olivier Marmy, Patrizia Mori.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection des quinze membres de la

Commission permanente de politique régionale

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 87 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 87 ; majorité absolue : 44.

Sont élu-e-s :

Mme	Esperanza	PASCUAS ZABALA	socialiste	par 87 suffrages
M.	Valéry	BEAUD	Les Verts	par 86 suffrages
M.	Samson	YEMANE	socialiste	par 86 suffrages
Mme	Séverine	GRAFF	socialiste	par 85 suffrages
M.	Olivier	MARMY	PLR	par 85 suffrages
Mme	Alix	AUBERT	Ensemble à Gauche	par 84 suffrages
Mme	Sima	DAKKUS	Les Verts	par 84 suffrages
Mme	Caroline	DEVALLONNE DINBALI	socialiste	par 84 suffrages
M.	Daniel	DUBAS	Les Verts	par 84 suffrages
Mme	Patrizia	MORI	UDC	par 84 suffrages
M.	Vincent	VOUILLAMOZ	Vert'libéraux	par 84 suffrages
Mme	Marie-Thérèse	SANGRA	Les Verts	par 83 suffrages
Mme	Franziska	MEINHERZ	Ensemble à Gauche	par 81 suffrages
Mme	Françoise	PIRON	PLR	par 81 suffrages
M.	Jean-François	CACHIN	PLR	par 81 suffrages

Election de quatre délégué·e·s au Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le président : – Nous prenons l'élection de quatre délégués au Conseil intercommunal de l'association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des

taxis. Candidats proposés : Alain Hubler, Caroline Devallonne-Dinbali, Alice De Benoit et Denise Gemesio.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de cinq délégué-e-s au

Conseil intercommunal de l'Association des Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 89 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 89 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

Mme Caroline	DEVALLONNE DINBALI	socialiste	par 87 suffrages
M. Alain	HUBLER	Ensemble à Gauche	par 87 suffrages
Mme Alice	de BENOIT	Vert'libéraux	par 86 suffrages
Mme Denise	GEMESIO	PLR	par 84 suffrages

Election de quatre délégué-e-s suppléant-e-s au Conseil intercommunal de l'Association des communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

Le président : – Nous passons à l'élection de quatre délégués supplémentaires pour la réglementation du service des taxis pour la législature 2021-2026. Les candidats proposés par les groupes sont les suivants : Anaïs Timofte, Sara Soto, Mathilde Maillard et Monsieur Valentin Christe.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection de cinq suppléant-e-s de la délégation lausannoise au

Conseil intercommunal de l'Association de Communes de la région lausannoise pour la réglementation du service des taxis

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 88 ; bulletins blancs et nuls : 0.

Bulletins valables : 88 ; majorité absolue : 45.

Sont élu-e-s :

Mme Sara	SOTO	Les Verts	par 85 suffrages
Mme Anaïs	TIMOFTE	Ensemble à Gauche	par 84 suffrages
Mme Mathilde	MAILLARD	PLR	par 82 suffrages
M. Valentin	CHRISTE	UDC	par 82 suffrages

Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

Le président : – Election d'un délégué et d'un suppléant au Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration du bassin supérieur du Talent pour la législature 2021-2026. Les candidats proposés sont Monsieur Ho et Monsieur Henri Klunge.

Le Conseil communal de Lausanne

procède à l'élection d'un-e délégué-e et d'un-e suppléant-e au

Conseil intercommunal de l'Association intercommunale pour l'épuration des eaux du bassin supérieur du Talent

pour la législature 2021 – 2026

Bulletins délivrés : 99 ; bulletins rentrés : 88 ; bulletins blancs et nuls : 1.

Bulletins valables : 87 ; majorité absolue : 44.

Sont élu-e-s :

M. Ngoc Huy	HO	Les Verts	par 86 suffrages
M. Henri	KLUNGE	PLR	par 86 suffrages

Allocution de M. Grégoire Junod, syndic

M. Grégoire Junod, syndic : – Merci, monsieur le président. Monsieur le préfet, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, c'est un immense plaisir pour moi d'être ici avec vous ce soir en ce moment un peu solennel. La halle de Beaulieu donne moins de solennité que la salle du Conseil communal, mais ça reste un moment important pour vous, et pour nous aussi, membres de la Municipalité, de prêter serment devant le préfet, d'être installés officiellement par les autorités cantonales pour ce mandat de cinq ans.

Cela fait plaisir de retrouver un Conseil communal largement renouvelé aujourd'hui. Plus de 40 nouveaux entrants et entrantes dans ce Conseil communal. Loin de moi l'idée de dire que c'est bien que les anciens ne soient plus là ! Mais c'est une preuve positive pour notre démocratie d'avoir un Conseil largement renouvelé. Il y a une envie de faire de la politique, contrairement à ce qu'on entend. Et votre élection en est le symbole ce soir.

Pas de poignée de main, pas de discussions. Pas de rencontres associatives. Pas d'événements sportifs. Pas d'événements culturels. C'est dire si cette campagne ne ressemblait à aucune autre. Et j'espère ne ressemblera non plus à aucune autre dans le futur. Malgré cela, vous avez fait campagne. Vous vous êtes adaptés. Vous avez redoublé d'efforts, d'inventivité pour partager vos idées, pour communiquer sur vos projets. Vous avez utilisé les réseaux sociaux comme jamais auparavant. Et notre démocratie a tenu bon. Elle a parfois tangué, mais la digue n'a pas cédé. Vous en êtes les actrices et les acteurs. Je crois que vous pouvez en être fiers.

D'autant plus que cette période a été difficile. Elle nous a tous éprouvés. Nous avons été bien sûr tous et toutes atteints dans nos libertés. Mais nous n'avons pas été égaux face à cette crise. Certains ont été atteints dans leur santé. Ils ont perdu des proches, leur travail, une partie de leurs revenus, leurs rêves et leurs espoirs. Dans ce contexte, évidemment, pour éviter que nous trouvions demain une société plus fracturée qu'elle ne l'était hier, pour éviter que les inégalités ne se renforcent, la Ville, la collectivité, a dû jouer un rôle de protection et d'accompagnement.

« Accompagner » a été le maître mot de la Ville durant ces douze derniers mois. Je crois que Lausanne ne l'a pas trop mal fait. Nous avons pris des mesures en faveur des plus vulnérables. Et nous avons souhaité accompagner la reprise et la relance, notamment dans

la culture, le sport, le tourisme ou le commerce local. Et nous sentons bien, vous sentez bien aujourd'hui, que cette politique d'accompagnement va être nécessaire encore de nombreux mois ou de nombreuses années. Indéniablement, c'est une des questions qui va occuper les débats de ce Conseil et de la Municipalité. Comment accompagner la population ? Comment protéger la population ?

J'ai eu l'occasion de le dire souvent, et je le répète ici : on se vante souvent de notre politique d'intégration suisse. A Lausanne aussi, nous avons plus de 40% de population étrangère. Mais la réussite de cette intégration repose principalement sur le fait que, dans une ville comme Lausanne, chacune et chacun a accès à une place de population, ou un travail. Et vous le savez, si cet équilibre est remis en cause, tout sera beaucoup plus compliqué. Si on retrouve de nouveau des jeunes sur le carreau au sortir de leur formation, si on retrouve un niveau de chômage comme celui qu'on a pu connaître dans les années 90, nous aurons une série de difficultés devant nous. Au-delà de la casse sociale immédiate que cela fera, cela posera de vrais enjeux d'intégration, de cohésion et de communauté que nous voulons défendre à Lausanne.

C'est donc pour cela que c'est fondamental que la Ville accompagne sa population, qu'elle soit présente, que la collectivité joue pleinement son rôle pour accompagner chacun au sortir de la crise. Ce sera nécessaire en matière de politique du logement, de la petite enfance, pour permettre à tout le monde d'accéder au marché du travail, comme ce sera nécessaire en matière de politique.

Mais il y a aussi durant cette législature, pour les cinq années qui viennent, quelques raisons de se réjouir. La première, c'est vous, qui êtes dans cette salle ce soir ! Vous êtes, pour la première fois de l'Histoire, 59 femmes dans ce Conseil communal. La grève des femmes n'aura pas été vaine. Le monde a changé. Je suis convaincu qu'en matière d'égalité, un mouvement de fond a été amorcé et que les choses ne seront jamais plus comme avant. Nous avons franchi un seuil, une étape extrêmement importante. Il y a d'autres étapes, mais nous avons franchi un seuil. La Ville a joué un rôle actif en matière d'égalité et entend continuer dans cette évolution en matière d'égalité, mais aussi de lutte contre toutes les discriminations relatives à l'orientation sexuelle.

Autre raison de se réjouir, nous avons devant nous des projets merveilleux. Il y aura bien sûr des difficultés, il y a des défis aussi, mais il y a de magnifiques projets. Des projets urbains, d'abord. Je pense à la place de la Riponne, par exemple, qui est un projet qui va transformer notre centre-ville. Il va transformer Lausanne sur le plan urbanistique. Une métamorphose qui porte au travers de l'écoquartier une série d'utopies en matière de logement. Le site de Beaulieu, sur lequel nous sommes aujourd'hui. Il a démarré dans un contexte de crise. Aujourd'hui, c'est une porte ouverte vers l'avenir. Cela permettra de créer les emplois dont la ville manque, qui sont extrêmement importants. On pourrait en ajouter d'autres. Malley, dont vous avez dit beaucoup de mal et dont vous direz sans doute encore beaucoup de mal dans les mois à venir. Pourtant, c'est un projet extraordinaire. Ce sera une infrastructure extraordinaire pour cette ville en matière sportive. On peut parler de la Maison du cinéma. Et même de la station d'épuration Epura, qui sera, elle aussi, un projet porteur. Ils montrent à quel point à Lausanne, nous avons une expertise en matière de traitement des déchets, à quel point elle est importante, alors que les questions de pollution des sols et des eaux sont des enjeux centraux.

Et les enjeux climatiques vont nous accompagner dans cette législature. Nous avons fixé un cadre de ce que serait la politique municipale. Ceux qui vous ont précédés il y a quelques jours les ont largement soutenus et plébiscités dans ce Conseil. C'est, bien sûr, un domaine qui va nous occuper avec des investissements massifs en matière d'assainissement des bâtiments, de chauffage à distance. Il faudra entièrement repenser la mobilité à Lausanne. Une ville qui sera plus verte, avec, à la clé, aussi de la prospérité, des emplois, et une meilleure qualité de vie. C'est le discours que nous avons souhaité porter, et que nous voudrions continuer à porter. Le climat est, bien sûr, un défi. C'est, bien sûr, un enjeu extrêmement fort, mais ce n'est pas une difficulté, c'est la promesse d'un monde meilleur.

C'est aussi comme ça que nous convaincrions les Lausannois d'adhérer à une politique à la hauteur des enjeux climatiques.

Mesdames et Messieurs, nous avons devant nous de magnifiques projets, autant de fenêtres et de promesses sur l'avenir de Lausanne, cette ville que j'aime tant, que nous aimons toutes et tous.

Il y a toutefois une condition pour que nous réussissions, c'est de se méfier. Et je le dis aussi avec la raison qu'avec le cœur : il faut se méfier de toute tentative de repli, de l'idée que nous pourrions être plus heureux si nous étions moins nombreux, que la Ville se porterait mieux si elle s'engageait dans le chemin de la décroissance, que l'accueil de nouveaux habitants serait un risque. Je suis convaincu que c'est faux, que l'entre-soi n'est pas notre avenir. Nous sommes en réalité face à une contradiction fondamentale. Le réchauffement climatique, les défis climatiques sont aujourd'hui des défis qui frappent principalement les villes. Nous sommes frappés plus qu'ailleurs par les questions de pollution, d'engagement du trafic, d'îlots de chaleur. Mais la ville et la croissance de la ville sont aussi la réponse et la solution à ce problème. C'est là qu'il y a un réel paradoxe. La ville et la croissance de la ville est une solution à ce problème. Nous devons réduire les déplacements angulaires, préserver la biodiversité des sols, et cela commande un développement sur les villes.

Le deuxième facteur, c'est que les éléments migratoires, la pression migratoire, si elle s'est un peu relâchée ces derniers mois en raison du Covid, est évidemment appelée à moyen terme à se poursuivre, ne serait-ce que pour les questions climatiques. On est donc au début de défis migratoires qui vont être extrêmement importants. La réponse passe par un développement des villes. Evidemment, il ne s'agit pas ici de défendre une croissance pour la croissance, ce qui n'aurait strictement aucun sens. Mais il faut défendre un développement de la ville maîtrisé, qui soit gage de notre prospérité, soit porteur d'emplois, de prospérité et d'une meilleure qualité de vie. Donc moins d'émissions de gaz à effet de serre.

Un exemple illustre parfaitement cette réalité. Le quartier sous-Gare à Lausanne, qui est le plus prisé. Dans les têtes, mais aussi dans les sondages, c'est celui dans lequel on estime que la qualité de vie est la meilleure. C'est le quartier le plus dense de cette ville. Nous serions 300 000 à vivre à Lausanne si tout le monde vivait sous-Gare ! C'est la preuve qu'on peut vivre plus nombreux et heureux. Il n'y a pas de contradiction entre l'un et l'autre. Nous allons apporter une politique au développement de cette ville qui soit une politique du développement responsable, raisonné, qui préserve aussi bien la nature que le patrimoine. Mais nous avons besoin de ça, car c'est la réponse aux défis auxquels nous sommes confrontés.

J'aimerais conclure en vous félicitant toutes et tous pour votre élection. Nous allons devoir débattre, travailler ensemble. Nous le ferons bien sûr dans la confrontation des idées. Mais nous le ferons toujours avec respect, en vous écoutant avec bienveillance, dans le souci du bien commun. Il est important que personne parmi vous n'oublie que nous avons été élus pour trouver des solutions. Les Lausannois l'ont dit à de nombreuses reprises, la démocratie suisse a été comprise comme ça. Elle attend que nous prenions toutes et tous nos responsabilités pour trouver les solutions ensemble, veiller à écouter la minorité, être respectueux des minorités dans ce Conseil. C'est un moment très important.

J'aimerais saluer le travail d'Oscar Tosato et de Jean-Yves Pidoux, qui ont pris leur retraite politique à la fin de cette législature. Dans leur domaine, pour Oscar Tosato, en matière de politique de la petite enfance, de politique sociale. Pour Jean-Luc Pidoux, en matière de réseaux et d'énergie. Ils ont été des éléments importants de cette Ville. On a pu compter sur leur générosité, leur compétence et leur amitié. J'aimerais les remercier.

J'accueille Xavier Company et Émilie Moeschler. On se réjouit de travailler avec eux. Et bravo à vous, monsieur le président. C'est le témoignage de la confiance de ce Conseil. Je vous souhaite un excellent mandat. Soyez certain que la Municipalité sera soucieuse d'entretenir avec ce Conseil les rapports qu'il convient, des rapports d'estime, de respect et d'écoute.

Applaudissements.

Le président : – Merci, monsieur le syndic, merci. Nous sommes tous là pour veiller au bien commun.

Allocution de M. Serge Terribilini, préfet

M. Serge Terribilini, préfet : – Mesdames et messieurs les municipales et municipaux, monsieur le président du Conseil, mesdames et messieurs les conseillères et conseillers communaux, mesdames et messieurs les invités, je tiens à féliciter chacun d’entre vous, non seulement pour votre assermentation à l’occasion de cette soirée qui, par cet événement même, revêt une importance particulière, mais aussi pour votre engagement au sein des institutions de votre Commune.

La commune représente en effet le socle de base de notre démocratie et son existence est fort ancienne. Vous vous inscrivez ainsi au sein d’une institution plus que millénaire. C’est dire si elle a su résister au temps, à l’Histoire et à ses nombreuses vicissitudes.

Les dernières d’entre elles ne furent pas des moindres. La crise du Covid a en effet représenté un enjeu majeur pour notre démocratie, à chacun de ses échelons.

Rappelez-vous, il y a quinze mois déjà. D’un jour à l’autre la vie s’arrêtait. Mi-mars 2020, l’état de nécessité était décrété, le pays se confinait, d’innombrables lieux fermaient leurs portes, y compris les administrations et les divers parlements et organes délibérants. Le défi était lancé : comment, dans ces conditions, faire vivre notre démocratie. Face à une telle adversité, cette dernière a montré sa vivacité et son imagination. J’en veux par exemple pour preuve cette solution trouvée pour que les conseils communaux puissent adopter des projets urgents pour leur commune malgré l’impossibilité de siéger. Lausanne a pu en profiter.

Si cela ne permettait certes pas de débats, la possibilité pour les représentants de peuple de s’exprimer fut néanmoins respectée et le développement futur de projets prioritaires préservés. Puis, lorsqu’une réouverture, même timide, se fit jour, tout fut déployé pour que les conseils puissent à nouveau siéger.

Il fallut pour les communes trouver des lieux, les aménager. Votre serviteur se rappelle ainsi avoir arpenté cette halle 35, le mètre à la main, pour vérifier la faisabilité du projet.

Les communes furent également au service direct de leurs habitants. M. le syndic l’a évoqué. Même en activité réduite durant cette période critique, elles ont déployé une formidable activité d’aide et d’appui pour leur population, notamment sa part la plus vulnérable qui ne pouvait guère sortir de chez elle. Cela pouvait concerner le fait de livrer des courses, d’effectuer des paiements ou de s’occuper d’un animal domestique. Cet exercice au service de la population démontre ainsi que les notions de solidarité, mais aussi de proximité ne sont pas de vains mots et qu’ils sont parfaitement incarnés par les institutions communales.

Bien sûr, cette période ne fut pas exempte de frustrations. L’absence de contacts, le manque de convivialité ou le déficit d’échanges directs ne pourront jamais être comblés par quelque visioconférence. Cela rend d’autant plus précieuse la manifestation de ce soir.

A cette occasion, je me permettrais de reprendre les grandes citations récentes de nos conseillers fédéraux. Ainsi, après la phase où « il fallait agir aussi vite que possible, mais aussi lentement que nécessaire » souhaitons vraiment que « la lumière au bout du tunnel se rapproche toujours plus » afin que vous puissiez vivre une législature sereine et exercer pleinement votre activité de représentants de la population à l’échelon si précieux et irremplaçable de la commune. Je vous remercie.

Applaudissements.

Communication

Plateforme Agir

Le secrétaire : – A propos de la plateforme Agir, vous avez toutes et toutes reçu un tutoriel dans les enveloppes qui vous ont été distribuées. Pour les membres du Conseil communal sortants qui ont déjà activé leur compte, il n'est pas nécessaire de recréer un compte et de le réactiver. Nous ne savions pas qui avait déjà activé son compte, alors nous avons remis un tutoriel dans les enveloppes.

Le président : – Nous arrivons au terme de cette séance. Je tiens à vous remercier pour votre participation. Je vous souhaite énormément de plaisir pour votre mandat. J'espère vous revoir toutes et tous en forme le 31 août au stade de la Tuilière pour la réception après la première séance. Je vous souhaite un très bel été et je clôture la séance.

Applaudissements.

La séance est levée à 21 h 07.

Rédaction et mise en page : Secrétariat du Conseil communal de Lausanne

Abonnements

Secrétariat du Conseil communal de Lausanne

Place de la Palud

Case postale

1002 Lausanne

021 315 21 23

Annexe
Commune de Lausanne
Election du Conseil communal du 7 mars 2021
Procès-verbal communal



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5

08.03.2021
10:45

Page 1 de 30

MANDATS	100
ÉLECTEURS INSCRITS	88'889
CARTES DE VOTES REÇUES	39'941
TAUX DE PARTICIPATION	38.24 %

BULLETTINS	Rentrés	33'991
	Blancs	441
	Nuls	847
	Valables	32'703



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5

08.03.2021
10:45

Page 2 de 30

A. SUFFRAGES

LISTES		SUFFRAGES DE PARTI					
N°	Dénomination	par liste	du groupe de listes apparentées 1 (Verts_PS_EàG)				
01	CEN	94'901					
02	Les Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s	716'129	716'129				
03	JM	18'880					
04	AN-DS-VD	9'275					
05	PS Lausanne	863'557	863'557				
06	UDC	219'922					
07	PLR	609'084					
08	EàG-LS	388'352	388'352				
09	PVL	183'336					
10	PSC	14'904					
	Sous-total suffrages de parti	3'118'340	1'968'038				
	Suffrages blancs	151'960					
	Total	3'270'300					

DETERMINATION DU QUORUM

Nombre total des suffrages de parti de toutes les listes (1re col. ci-dessus)	3'118'340
Quorum (le 5 % de ce nombre arrondi au nombre entier supérieur)	155'917

Listes n'ayant pas obtenu le quorum et ne pouvant pas participer à la répartition des sièges :	Listes ayant obtenu le quorum et pouvant participer à la répartition des sièges :
---	--



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5

08.03.2021
10:45

Page 3 de 30

A. SUFFRAGES (SUITE)

N°	Dénomination	Suffrages de parti	N°	Dénomination	Suffrages de parti
01	CEN	94'901	01		
02			02	Les Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s	716'129
03	JM	18'880	03		
04	AN-DS-VD	9'275	04		
05			05	PS Lausanne	863'557
06			06	UDC	219'922
07			07	PLR	609'084
08			08	EàG-LS	388'352
09			09	PVL	183'336
10	PSC	14'904	10		
Nombre total de suffrages		137'960	Nombre total de suffrages (définitif)		2'980'380



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5A

08.03.2021
10:45

Page 4 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées

MANDATS	100
----------------	-----

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION					
Nombre total des suffrages (définitif)	:	Nombre de mandats	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
2'980'380	:	100	=	29803.80	29'804

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	:	Quotient de répartition	=	Sièges attribués
1 – Verts_PS_EàG	1'968'038	:	29'804	=	66
06 – UDC - Commerçants & Indépendants (Lausanne)	219'922	:	29'804	=	7
07 – PLR.Les Libéraux-Radicaux (Lausanne)	609'084	:	29'804	=	20
09 – vert'libéraux & progressistes (Lausanne)	183'336	:	29'804	=	6
TOTAL					99

Il reste 1 siège à répartir.



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5A

08.03.2021
10:45

Page 5 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

I. Entre listes seules et groupes de listes apparentées (suite)

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes / Groupes de listes apparentées	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
1 – Verts_PS_EàG	1'968'038	–	29'804	×	66	=	974	0
06 – UDC - Commerçants & Indépendants	219'922	–	29'804	×	7	=	11'294	0
07 – PLR.Les Libéraux-Radicaux	609'084	–	29'804	×	20	=	13'004	1
09 – vert'libéraux & progressistes	183'336	–	29'804	×	6	=	4'512	0
TOTAL								1

Les sièges restants sont attribués aux listes / groupes de listes apparentées qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.

Bilan	
Listes / Groupes de listes apparentées	Sièges
1 – Verts_PS_EàG	66
06 – UDC - Commerçants & Indépendants	7
07 – PLR.Les Libéraux-Radicaux	21
09 – vert'libéraux & progressistes	6
Total	100



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5A

08.03.2021
10:45

Page 6 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

II. À l'intérieur du groupe de listes apparentées 1 : Verts_PS_EàG

SIÈGES OBTENUS	66
-----------------------	----

CALCUL DU QUOTIENT DE RÉPARTITION					
Nombre total des suffrages (définitif)	:	Nombre de sièges	=	Quotient	Quotient de répartition (arrondi à l'entier supérieur)
1'968'038	:	66	=	29818.76	29'819

PREMIÈRE RÉPARTITION					
Listes	Suffrages	:	Quotient de répartition	=	Sièges attribués
02 – Les Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s (Lausanne)	716'129	:	29'819	=	24
05 – Parti socialiste lausannois (Lausanne)	863'557	:	29'819	=	28
08 – Ensemble à Gauche Lausanne (POP, solidaritéS & indépendant-e-s) (Lausanne)	388'352	:	29'819	=	13
TOTAL					65

Il reste 1 siège à répartir.

DEUXIÈME RÉPARTITION (au plus fort reste)								
Listes	Suffrages	–	Quotient de répartition	×	Nombre de sièges obtenus	=	Suffrages restants	Nombre de sièges attribués
02 – Les Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s	716'129	–	29'819	×	24	=	473	0
05 – Parti socialiste lausannois	863'557	–	29'819	×	28	=	28'625	1
08 – Ensemble à Gauche Lausanne (POP, solidaritéS & indépendant-e-s)	388'352	–	29'819	×	13	=	705	0
TOTAL								1

Les sièges restants sont attribués aux listes qui ont le plus grand nombre de suffrages restants. En cas d'égalité des restes, le siège est attribué à la liste/au groupe de listes qui a obtenu le moins de sièges en première répartition ; en cas d'égalité, le sort décide.



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5A

08.03.2021
10:45

Page 7 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

II. À l'intérieur du groupe de listes apparentées 1 : Verts_PS_EàG (suite)

Bilan	
Listes	Sièges
02 – Les Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s	24
05 – Parti socialiste lausannois	29
08 – Ensemble à Gauche Lausanne (POP, solidarités & indépendant-e-s)	13
Total	66



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5A

08.03.2021
10:45

Page 8 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES

III. Bilan final

N ^o	Listes	Sièges
01	Le Centre	0
02	Les Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s	24
03	Juste Milieu	0
04	Action nationale et chrétienne	0
05	Parti socialiste lausannois	29
06	UDC - Commerçants & Indépendants	7
07	PLR.Les Libéraux-Radicaux	21
08	Ensemble à Gauche Lausanne (POP, solidarités & indépendant-e-s)	13
09	vert'libéraux & progressistes	6
10	Parti scientifique citoyen	0
	Total	100



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 9 de 30

B. RÉPARTITION DES SIÈGES



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 10 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
01	Le Centre	94'901	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Mooser Stéphanie	2'024
2	Dittli Valérie	1'841
3	Martinho José	1'559
4	Monod Pauline	1'453
5	Rosselet Antoine	1'427
6	Carvalho Bruno	1'295
7	Bezençon René	1'278
8	Carvalho Da Silva Susana	1'225
9	Massera Patricia	1'217
10	De Ribaupierre Serge	1'191
11	Monnat Anny	1'174
12	Reyes del Canto Pablo	1'156
13	Wendenburg Ernesto	1'152
14	Durmaz Emel	1'114
15	Pereira Nuno	1'108
16	Giusa Domenico	1'090
17	Demir Serafettin	1'047
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		22'351
Total complémentaires		72'550
Total de parti		94'901

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 11 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
02	Les Vert-e-s et Jeunes Vert-e-s	716'129	24

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Litzistorf Spina Natacha	8'978
2	Company Xavier	8'466
3	Beaud Valéry	8'115
4	D'Acremont Valérie	8'090
5	Dubas Daniel	8'043
6	Berguerand Anne	7'797
7	Sangra Marie-Thérèse	7'695
8	Roch Karine	7'693
9	Gnoni Sara	7'674
10	Soto Sara	7'620
11	Vouga Maurane	7'592
12	Ho Ngoc Huy	7'566
13	Kilani Feryel	7'536
14	Benvenuti Romane	7'525
15	Rudaz Benjamin	7'522
16	Panchard Ilias	7'520
17	Gafner Oleg	7'498
18	Chatton Angélique	7'457
19	Morin Ariane	7'447
20	Dakkus Sima	7'428
21	Girardet Alice	7'424
22	Bettens Eric	7'421
23	Fahmy Olivia	7'396
24	Thorens Olivier	7'391
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 12 de 30

C. RÉSULTATS

25	Huwiler Caroline	7'368
26	Gerber Alexandra	7'357
27	Von Braun Constance	7'339
28	Lapique Gaëlle	7'333
29	Morand Prisca	7'332
30	De La Harpe Alizé	7'325
31	Curnier Daniel	7'297
32	Illi Cynthia	7'296
33	Taillefert Tatiana	7'289
34	Bringolf Jean-Michel	7'273
35	Kyriakopoulos Virginie	7'267
36	Audergon Marlyse	7'253**
37	Bodin Pascal	7'253**
38	Nsengimana Nkiko	7'240
39	Mpase Matewa Lobali	7'239
40	Matewa Naomi-Alexandra	7'225
41	Graf Paloma Pauline Odile	7'219
42	Caruel Nathalie	7'207
43	Stamm Aurélie	7'179
44	Aeby Patrick	7'174
45	Guerry Marie-Claude	7'158
46	Fretz Lennox	7'148
47	Limangi Gloria Perside	7'113
48	Morand Salomé	7'110
49	Perrinjaquet Laurent	7'109
50	Garbar Elisabeth	7'098
51	Socchi Mary-Jane	7'089
52	Polo Carrard Alice	7'086
53	Suini Karin	7'068
54	Hauri Max Léo	7'066
55	Ibarra José	7'062



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 13 de 30

C. RÉSULTATS

56	Nicoud Catherine	7'057
57	Desaules Joël	7'050
58	Maret Christelle	7'048
59	Ayrton Robert	7'046
60	Blecha Luc	7'045
61	Mellina Maxime	7'038
62	Joerin Florent	7'024
63	Favrod-Coune Nicolas	7'014
64	Medjitna T. Djamel E.	6'997
65	Reinhard Sarah	6'994
66	Rothenbühler Pierangelo	6'990
67	Bürcher Antoine Félix	6'969
68	Metry Micaël	6'968
69	Bürcher Matthias	6'965
70	Sax Xavier	6'945
71	Sequeira Jean-Luc	6'942
72	Ribeiro David	6'936**
73	Colonna Petrilli Beatriz	6'936**
74	Chrétien Johann	6'934
75	Razzano Keko Francesco	6'929
76	Gasser Julien	6'891
77	Lambert Manuel	6'887
78	Pires Tiago	6'813
79	Schiffmann Thierry	6'774
80	Schmid Levin	6'729
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		582'387
Total complémentaires		133'742
Total de parti		716'129

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 14 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
03	Juste Milieu	18'880	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Bendo Sinclair	545
2	Fontanellaz Luz Marina	504*
3	Lungwa Kikanda Sala	504*
4	Yacoub Nicole	499
5	Garavatti Vincent	380
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		2'432
Total complémentaires		16'448
Total de parti		18'880

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 15 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
04	Action nationale et chrétienne	9'275	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Dupont Bruno	479
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		479
Total complémentaires		8'796
Total de parti		9'275

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 16 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
05	Parti socialiste lausannois	863'557	29

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages

Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Junod Grégoire	10'020
2	Moeschler Emilie	9'886
3	Germond Florence	9'726
4	Tran-Nhu Thanh-My	8'963
5	Kulmiye Yusuf	8'739
6	Corboz Denis	8'737
7	Billard Aude	8'710
8	Gaillard Benoît	8'513
9	Chenaux Mesnier Muriel	8'473
10	Jaffar Mountazar	8'404
11	Lavanderos Astrid	8'335
12	Pascuas Esperanza	8'292
13	Celik Derya	8'276
14	Dana Louis	8'274
15	Mossier Varuna	8'261
16	Makela Sylvie	8'217
17	Neumann Sarah	8'209
18	Salzmann Yvan	8'206
19	Brayer Vincent	8'195
20	Richard-De Paolis Paola	8'194
21	Goumaz Christine	8'188
22	Thambipillai Namasivayam Shiva	8'176
23	Graff Séverine	8'165
24	Kamenica Musa	8'157
25	Depallens Sarah	8'141



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 17 de 30

C. RÉSULTATS

26	de Vargas Samuel	8'137
27	Racine Joëlle	8'135
28	Kessler Sébastien	8'133
29	Beausire Ballif Karine	8'091
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
30	Simonetti Rafaella	8'086
31	Philippoz Roland	8'085
32	Yemane Samson	8'077
33	Mundinger-Jaccard Laurence	8'076
34	Devallonné Dinbali Caroline	8'069
35	Mendy Angèle Flora	8'056
36	Reymond Onaï	8'053
37	Martin Pedro	8'034
38	Mieli Gaëlle	8'030
39	Felli Romain	8'011
40	Münger Andrea	8'003
41	Petoud Audrey	7'991
42	Fonte Giuseppe	7'989
43	Alvarez Henry Caroline	7'982
44	Carvalho Carolina	7'968
45	Teuscher Joël	7'963
46	De Dea Sarah	7'962
47	Cueto Lana	7'959
48	Damon Preeti	7'948
49	Thièry Arnaud	7'931
50	Chavanne Jonathan	7'929
51	Talla Serge	7'916
52	Marques Luis Manuel	7'913
53	Steimer Frédéric	7'908
54	Toumi Wafa	7'906
55	Rigual Christelle	7'896



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 18 de 30

C. RÉSULTATS

56	Ziegler Geneviève	7'890
57	Rastorfer Jacques-Etienne	7'883
58	Zürcher Virginie	7'871
59	Vuissoz Léonore	7'862
60	Demeulemeester Joy	7'853
61	Golestani Line	7'825
62	Sakijha Sarah	7'812
63	Trottet Najja	7'809
64	Joosten Robert	7'803
65	Lambert Didier	7'792
66	Debonneville Valentine	7'760
67	Gigon Dominique	7'757
68	Caiazza Soline	7'748
69	Lambelet Meriem	7'725
70	Mancini Gaëtan	7'724**
71	Dindi Mikene Mapupa Perpetue	7'724**
72	De Groot Alexander	7'720
73	Dubuis Quinteros Nathalie	7'715
74	Ryan Scott	7'707
75	Kadib Najat	7'703
76	Steiner Dhouha	7'693
77	Ozdemir Seyhmus	7'658
78	Küng Christophe	7'657
79	Goy Siméon	7'653**
80	Aourik Sara	7'653**
81	Bourban Fabien	7'651
82	Waklatsi William Georges	7'647
83	Chautems Jean Marie	7'637
84	Negri Franco	7'632
85	Allauca Armas Washington Paul	7'625
86	Maffli Stéphane	7'622



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 19 de 30

C. RÉSULTATS

87	Aglione Camille Angelo	7'620
88	Amouzou Ahoinyè Komlan	7'612
89	Heiniger Latha	7'610
90	Allauca Perugachi Andrea	7'608
91	Martins Joakim	7'589
92	Katako Gérard Lodiha	7'521
93	Regamey Luc Emmanuel	7'505
94	Ibriz Jaouad	7'479
95	Chenevard David	7'473
96	Lazega Jean	7'458
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		768'980
Total complémentaires		94'577
Total de parti		863'557

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 20 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
06	UDC - Commerçants & Indépendants	219'922	7

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Di Giulio Nicola	3'051
2	Moscheni Fabrice	2'881
3	Christe Valentin	2'846
4	Ziehli Yohan	2'784
5	Masson Jean-Luc	2'693
6	Mori Patrizia	2'684
7	Lavanchy Josée Christine	2'546
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
8	Indermühle Elouan	2'515
9	Riedo Damien	2'500
10	Clerc Georges-André	2'470
11	Schaller Thibault Florian	2'464
12	Hanisch Günter	2'379
13	Jordan Vida	2'347
14	Wüthrich Wai Heong	2'341
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		36'501
Total complémentaires		183'421
Total de parti		219'922

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 21 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
07	PLR.Les Libéraux-Radicaux	609'084	21

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Hildbrand Pierre-Antoine	7'516
2	Bettschart-Narbel Florence	7'196
3	Gaudard Guy	6'652
4	Cachin Jean-François	6'351
5	Carrel Matthieu	6'205
6	Miauton Philippe	6'175
7	De Haller Xavier	6'173
8	Aubert Eliane	6'147
9	Kanthia Paulraj	6'141
10	Piguet Antoine	6'135
11	Wild Diane	6'100
12	Klunge Henri	6'092
13	Piron Françoise	6'082
14	Pernet Jacques	6'018
15	Gendre Jean-Pascal	6'002
16	Crole-Rees Anna	5'964
17	Marmy Olivier	5'929
18	Perrin Sarra	5'911
19	Maillard Mathilde	5'889
20	Blanc Pauline	5'850
21	Bérard Marlène	5'835
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
22	Gemesio Denise	5'833
23	Saugy Anouck	5'827
24	Dumoulin Coralie	5'821



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 22 de 30

C. RÉSULTATS

25	Galland Vivien	5'811
26	Hurni Nicolas	5'804
27	Seiler Jean-Claude	5'786
28	Cid Xavier	5'780
29	Delacrétaz Matthieu	5'779
30	Maurer Putallaz Marisa	5'778
31	Bloch Olivier	5'740
32	Krasniqi Klesta	5'729
33	Kaser Olivier	5'722**
34	Lenoir Philippe	5'722**
35	Meyer Sarah	5'702
36	Rauccio Victoria	5'699
37	Rexhaj Arlinda	5'698
38	Beaufils Yann	5'681
39	Lugrin Yann	5'671
40	Adoté Dédé Ulli	5'668
41	Anglès Florence	5'666
42	Gervasi Angelo	5'655
43	Teyssier Karine	5'653
44	Forlano Laurence	5'651
45	De Giovannini Danielle	5'650
46	Nguyen Thanh	5'647
47	Reymond Nicolas	5'643
48	Justafre Axelle	5'640**
49	Vadagnin Anne	5'640**
50	Daniels Maria	5'633
51	Mougeot Melissa	5'631
52	Benmayor Léa	5'625
53	Velan Aube	5'624
54	Annett François	5'604
55	Jordan Isalyne	5'598



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 23 de 30

C. RÉSULTATS

56	Chung Rebecca	5'595
57	Lattion China	5'591**
58	Patronaggio Sandro	5'591**
59	Pfister Jonathan	5'590
60	Wiedmer Alain	5'585
61	Michel Nicolas	5'575
62	Klunge Anne	5'556
63	Lévêque Abasse	5'555
64	Laisné Emmanuel	5'554
65	Kazanciyan Romina	5'550
66	Gherzeddine Rana	5'545
67	Portmann Enrico	5'540
68	Nocera Patricia	5'530
69	Gillard Catherine	5'509
70	Cressier Michael	5'493
71	Hesser-Dutoit Arlette	5'492
72	Cherkaoui M'Faddel	5'477
73	Yasamy Soroush	5'460
74	Ramzi El Hafid	5'426
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		429'388
Total complémentaires		179'696
Total de parti		609'084

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 24 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
08	Ensemble à Gauche Lausanne (POP, solidarités & indépendant-e-s)	388'352	13

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Payot David	5'095
2	Aubert Alix	4'828
3	Manzoni Laura	4'784
4	Conscience Pierre	4'754
5	Misiego Céline	4'639
6	Timofte Anaïs	4'542
7	Dupuis Johann	4'521
8	Meinherz Franziska	4'331
9	Almeida Lozar Clara	4'237
10	Mayoraz Maimouna	4'218
11	Hubler Alain	4'187
12	Zecca Manon	4'175
13	Fonjallaz Marie	4'166
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
14	Koyuncu Sevgi	4'160
15	Crausaz Mottier Magali	4'116
16	Bonillo Isabelle	4'094
17	Ehemann Marine	4'082
18	Kovaliv Gaëlle	4'076
19	Buvelot Valentine	4'056
20	Rentsch Noémie	4'051
21	Raboud Agathe	4'035
22	Dursun Özlem	4'029
23	Pain Johan	4'010
24	Fonjallaz Clara	4'004



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 25 de 30

C. RÉSULTATS

25	Augsburger Valentin	3'996
26	Kovaliv Léonie	3'993**
27	Khemissa Nawel	3'993**
28	Damergi Lana	3'971
29	Loup Valentine	3'960
30	Gay Aurélie	3'944
31	Zürcher Sébastien	3'927
32	Jolliet Marie	3'918
33	Avdiji Hazbi	3'903
34	Tcheremissinoff Véra	3'840
35	Mottier Camille	3'838
36	Lima Gabriella	3'837
37	Bakir Aydin Gürsel	3'834
38	Socchi Loris	3'812
39	Mottier Vincent	3'797
40	Coduri Andrea	3'795
41	Jetzer Josée	3'786**
42	Igür Karakuyu Ayten	3'786**
43	Schorderet Pierre-Antoine	3'770
44	Lozar Martinez Manuela	3'767
45	Manzoni Joaquim	3'745
46	Guex Guillaume	3'743
47	Alabay Behram	3'742
48	Samim Idrees	3'738
49	Trolliet Anne-France	3'733**
50	Bringolf Magali	3'733**
51	Kyritsis Paris	3'722
52	Brandt Noé	3'719
53	Matthey Guillaume	3'699**
54	Depraz Alexis	3'699**
55	Vosicki Pascal	3'685



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 26 de 30

C. RÉSULTATS

56	Musard Hugo	3'677
57	Durig TERENCE	3'645
58	Wehrspann Niels	3'643
59	Peikert Martin	3'628
60	Trunde Vincent	3'578
61	Samah Alan	3'572
62	Monney Mathieu	3'547
63	Seibt Yonathan	3'539
64	Savioli Patrick	3'537
65	Medina Sergio	3'522
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		257'503
Total complémentaires		130'849
Total de parti		388'352

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 27 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
09	vert'libéraux & progressistes	183'336	6

Sont élus les candidats ayant obtenu le plus grand nombre de suffrages		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Cavalli Virginie	2'780
2	Paquier Mathias	2'679
3	Schaller Graziella	2'523
4	de La Baume Charlotte	2'360
5	Vouillamoz Vincent	2'288
6	de Benoit Alice	2'268
Viennent-ensuite (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
7	Schaffer Clara	2'189
8	Béguin Jean-Marc	2'085
9	Kalala Jean-Blaise	2'069
10	Schaffer Christiane	2'066
11	Bolomey Olivier	2'053
12	Dind Céline	2'024
13	Beqa Afrim	2'022
14	Schaller Emmanuelle	1'967
15	Hamoir Fursy	1'951
16	Berger Christophe	1'947
17	von Braun Albert	1'931
18	Germond Emmanuelle	1'930
19	Dayer Alexandre	1'906
20	Zufferey Lionel	1'902
21	Schaller Jean-Pierre	1'891
22	Elshani Leonita	1'884
23	Perroud Marie-France	1'881
24	Saurugger Joshua	1'867



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 28 de 30

C. RÉSULTATS

25	Hoyas Charles-Mathieu	1'862
26	Farman Darius	1'861
27	Ducommun-dit-Boudry Pauline	1'846
28	Virchaux Bernard	1'839
29	Kauz Michael	1'825
30	Dulex Kelly	1'824
31	Souron Stéphanie	1'822
32	Rochat Olivier	1'808
33	Jacot Philippe	1'804
34	Kempf Eric	1'790
35	Granville Ryan	1'784
36	Rathle Maxime	1'781
37	Baumgartner Eric	1'779
38	Grogg Julien	1'772**
39	Bonjour Thomas	1'772**
40	Staehli Gregory	1'753
41	Macoritto Darko	1'734
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		81'119
Total complémentaires		102'217
Total de parti		183'336

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale

** Classement déterminé par tirage au sort



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 29 de 30

C. RÉSULTATS

N°	Listes	Suffrages de parti	Sièges obtenus
10	Parti scientifique citoyen	14'904	0

Ne sont pas élus les candidats suivants (dans l'ordre des suffrages obtenus)		
Rang	Nom - Prénom	Suffrages
1	Mariller Julie Rachel	476
2	Rehfisch Olivier Uwe	457
3	Ballarin Nicolas	451
Suffrages obtenus		
Total nominatifs		1'384
Total complémentaires		13'520
Total de parti		14'904

* Classement déterminé par l'ordre de la liste électorale



Commune de Lausanne
Election du Conseil communal RP du 7 mars 2021
Procès-verbal communal

Formule 5B

08.03.2021
10:45

Page 30 de 30

FIN DU PV COMMUNAL

Remarques :

AU NOM DU BUREAU ELECTORAL

Le-a président-e du bureau

Le-a secrétaire